

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 26 août 2014

Date de convocation : 20 août 2014

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

M. Didier Gruber, adjoint

Mmes Claudon Martine et Diebold Laurette, adjointes

Mmes Dollinger Sophie, Heilig Doris et Kuhlmann Stéphanie

MM Ginss Fabien, Kieffer Mathieu, Laugel Nicolas, Lottmann Denis, Niederlaender Régis,

Membres absents excusés : MM Fabien SORG et Francis RISCH

Membre absent non excusé : /

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h. Il salue et remercie les membres présents, constate que le quorum est atteint. Il informe que M. Francis RISCH a donné procuration à M. Mathieu KIEFFER. Il demande au Conseil Municipal d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour - création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe à temps non complet- Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

Mme Loehrer Sandra est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 27 juin et 8 août 2014
2. Démission d'un agent
3. Création d'un poste d'adjoint technique 2^e classe à temps non complet
4. Baux de chasse communaux pour la période 2015-2024
5. Recensement population 2015
6. Eglise : contrat de maintenance des cloches et horloges
7. Acquisition d'un triporteur
8. Conception du site Internet
9. Création d'un Comité des Fêtes
10. Modification des limites de l'arrondissement
11. Acquisition d'illumination de Noël
12. Contrôle sécurité aire de jeux
13. Redevance annuelle du droit de stationnement des taxis
14. Mise aux normes des bâtiments publics (législation)
15. Voirie
16. Divers

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 27 JUIN ET DU 8 AOÛT 2014

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal des séances du 27 juin et du 8 août 2014. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à 13 voix POUR dont 1 procuration.

2. DEMISSION D'UN AGENT

Monsieur le Maire informe de la démission de l'agent Monsieur Christophe KERN avec effet au 22 août 2014. Les membres en prennent acte.

3. CREATION D'UN POSTE D'AGENT COMMUNAL

Suite à la démission de l'agent contractuel en poste, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^e classe, pour une durée hebdomadaire de 26 h en qualité de non titulaire, pour une période du 2 septembre au 31 octobre 2014.

Adopté à 13 voix POUR dont 1 procuration.

4. BAUX DE CHASSE COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2015-2024

Modalités de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit du fermage

Vu les articles L.429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

Le mode de consultation des propriétaires fonciers

En application du Code de l'environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2015. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans soit du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Conformément aux articles 6 et article 7 du cahier des charges type précité, la procédure de mise en location de la chasse débute par la consultation des propriétaires fonciers sur l'affectation du produit de la chasse.

La décision relative à l'abandon du loyer de la chasse à la commune est prise à la double majorité prévue à l'article L 429-13 du Code de l'environnement, à savoir 2/3 des

propriétaires représentant les 2/3 au moins des surfaces soumises à la communalisation. Cette décision intervient soit dans le cadre d'une réunion des propriétaires intéressés, soit dans le cadre d'une consultation écrite de ces derniers ;

Il appartient au Conseil Municipal de décider du mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit du fermage ;

Concernant le mode de consultation des propriétaires fonciers, deux options alternatives sont envisageables :

- soit les propriétaires fonciers sont convoqués à une réunion publique selon l'usage local (affichage en Mairie, publication par voie de presse...)
- soit les propriétaires fonciers sont consultés par écrit (courrier ou courriel).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le périmètre de chasse défini par le périmètre du dernier remembrement qui correspond à une surface de 229 ha 90 a 76 ca

DECIDE de consulter les propriétaires fonciers compris dans le périmètre de la communalisation de la chasse ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse par courrier

CHARGE Monsieur le Maire d'organiser la consultation, de procéder aux publications utiles et de signer tous les actes se rapportant à cette consultation.

Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 1 procuration

5. RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2015

Le maire informe les conseillers municipaux que la commune va procéder à l'enquête de recensement de la population, du 15 janvier au 14 février 2015. Monsieur le Maire précise que l'agent recenseur ne peut pas être un élu de la commune. A ce titre, l'INSEE demande la désignation d'un coordonnateur communal ainsi que de l'agent recenseur. Une dotation forfaitaire de recensement est versée pour réaliser la collecte du recensement. Celle-ci est calculée en fonction du nombre d'habitants (1,72 €/hab) et du nombre de logements de la commune (1,13 €/logt).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation **de** Mme LOEHRER Sandra comme coordonnateur communal et en tant qu'agent de recensement

DECIDE de verser l'intégralité de la dotation à percevoir à l'agent recenseur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents

Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 1 procuration

4. EGLISE : CONTRAT DE MAINTENANCE HORLOGE/CLOCHES

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de vérifier régulièrement les installations électriques des cloches et horloge de l'église. Jusqu'à présent, la société HEIMLICH intervenait sur demande mais celle-ci a cessé son activité campanaire au profit de la société BODET dont le siège social est situé à Tremontines (49340).

Le maire propose, afin d'optimiser le bon fonctionnement de ces installations, de mettre en place un contrat d'entretien et leur en expose les termes.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ le contrat de maintenance de la société BODET pour une durée maximale de 5 ans

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 1 procuration

5. ACQUISITION D'UN TRIPORTEUR

Pour les besoins de déplacement au sein du ban communal par notre service technique, Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un triporteur. Celui-ci permettrait ainsi à l'agent communal de transporter entre autre de l'outillage et du petit matériel essentiels à sa mission pour l'entretien des espaces publics. En limitant ainsi les trajets avec un véhicule motorisé, cet achat se souscrit favorablement dans le cadre d'une politique de développement durable.

Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 1 procuration

6. CONCEPTION DU SITE INTERNET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce point faisait partie des priorités de la campagne électorale. Le site actuel de la commune n'étant plus fonctionnel depuis plusieurs mois, il propose une nouvelle conception d'un site internet avec un service de maintenance et d'hébergement pour la commune, le tout spécifié par contrats.

Après consultation de plusieurs entreprises, il propose de retenir la société PUISSANCE IP dont le

Siège social est situé à Schweighouse sur Moder, représentée par Monsieur Didier HESS.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la société PUISSANCE IP représentée par M. Didier HESS pour la création, la maintenance du site internet de la commune pour un montant de 1.850,00 € H.T ainsi que de l'hébergement du site pour un montant de 190,00 € H.T. annuel.

CHARGE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 1 procuration

7. CREATION D'UN COMITE DES FETES

Rapporteur : Mme Diebold Laurette

Mme Laurette DIEBOLD propose la création d'une association comité des fêtes comprenant plusieurs sections telles que le jumelage, la pêche, et un groupement de plusieurs activités qui sont à définir.

8. RENOVATION DU RESEAU DES SOUS-PREFECTURES DU BAS-RHIN

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée par vidéo projection, le projet de modification des limites de l'arrondissement pour la rénovation du réseau des sous-préfectures du Bas-Rhin proposé par le Préfet Stéphane Bouillon.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la proposition d'une modification des limites de l'arrondissement

EMET un avis défavorable sur la rénovation du réseau des sous-préfectures du Bas-Rhin telle que présentée

**Adopté à 2 voix POUR (Alain WACK, Martine CLAUDON),
3 voix CONTRE (DIEBOLD Laurette, Sophie DOLLINGER, Nicolas LAUGEL)
8 ABSTENTIONS (Fabien GINSS, Didier GRUBER, Doris HEILIG, Mathieu KIEFFER, Stéphanie KUHLMANN, Denis LOTTMANN, Régis NIEDERLAENDER,) +
1 procuration**

11. ACQUISITION D'ILLUMINATIONS DE NOEL

Madame Claudon Martine, en charge de ce dossier, propose l'acquisition d'illuminations de Noël pour compléter des entrées du village.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition d'illuminations de Noël pour une enveloppe d'un montant de 3000,00 € H.T,

CHARGE Monsieur le Maire à signer le bon de commande

Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 1 procuration

12. CONTROLE AIRE DE JEUX

Madame DIEBOLD Laurette en charge de ce dossier, rappelle la réglementation sur le contrôle des aires de jeux. Elle informe le conseil d'avoir consulter trois sociétés qu'elle énumère.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

RETIENT le devis de la société SATD à Russ pour un contrôle annuel principal de l'aire de jeux se chiffrant à 305,00 € H.T.

RETIENT le devis de la société SATD à Russ pour une vérification d'entretien biennale du terrain de football pour un montant de 82,00 € H.T.

DESIGNE Madame Laurette DIEBOLD comme référent et en charge de la vérification mensuelle avec l'assistance de l'agent communal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 1 procuration

13. REDEVANCE ANNUELLE AU DROIT DE STATIONNEMENT

L'exploitation des taxis sur le territoire de la commune a été autorisée par délibération prise le 6 octobre 1999. Dans son article 5, l'arrêté du maire stipule le montant de la redevance annuelle fixée par le Conseil Municipal pour le droit de stationnement.

Monsieur le Maire propose que cette redevance fixée à 250 € par délibération du 5 novembre 2010, soit revalorisée.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de porter la redevance annuelle du droit de stationnement des taxis à 980.00 €, applicable dès le 1^{er} janvier 2015.

PRECISE que la recette sera constatée à l'article 7337 du budget de la commune

Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 1 procuration

14. MISE AUX NORMES DES BATIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire relate les dernières informations sur les normes d'accès aux PMR applicable au 1^{er} janvier 2015. Compte tenu des deux bâtiments scolaires qui vont se libérer d'ici la rentrée 2015/16, le conseil municipal ne s'est pas encore prononcé sur la future occupation de ses bâtiments communaux.

14. DIVERS ET COMMUNICATION

a) voirie

Monsieur le Maire annonce la mise en place d'un radar pédagogique effectuée par le service technique de la CCRB, mais rajoute que les résultats ne nous sont pas encore parvenus. Il propose une réunion avec Monsieur Lipps (Conseil Général) et Monsieur Kaddhour afin d'étudier ensemble les moyens possible à mettre en œuvre. La commission voirie se réunira d'ici fin septembre.

b) plan du village

Monsieur le maire propose l'acquisition d'un panneau affichant le plan du village. Une étude préalable sera réalisée pour déterminer l'emplacement idéal. Ce point sera revu lors d'un prochain conseil. Approuvé à l'unanimité.

c) rapport SMITOM 2013

Monsieur le Maire remet aux membres du conseil le rapport annuel 2013 du SMITOM de HAGUENAU SAVERNE.

d) Monsieur le Maire annonce la réception du défibrillateur cardiaque. Il propose aux élus Monsieur Denis Lottmann et Monsieur Fabien Ginss, également sapeur-pompiers, d'être présents lors de son installation. Une réunion publique avec la présence de pompiers est prévue d'ici cet automne. En fonction du nombre de participants, des groupes d'une quinzaine de personnes seront constitués pour suivre une formation sur la méthode d'utilisation du défibrillateur.

e) courrier de Mme Wagner : Monsieur le maire informe qu'il a reçu en mairie Madame Wagner, plaignante de la sonnerie nocturne des cloches, essentiellement l'été quand les fenêtres restent ouvertes. Monsieur le maire l'a informée que ce débat sera délibéré lors du prochain conseil municipal. Par conséquent, Monsieur le Maire soumet au vote, le maintien ou non de la sonnerie nocturne des cloches.

Après délibération, les membres ont décidé le maintien de la sonnerie nocturne des cloches :
Par 8 voix POUR (MM Mathieu Kieffer (procuration de M. Francis Risch), Nicolas Laugel, Didier Gruber, Fabien Ginss et Mmes Laurette Diebold, Doris Heilig, Sophie Dollinger,
Par 2 voix pour une nouvelle solution (MM Denis Lottmann et Régis Niederlander)
Par 3 ABSTENTIONS (M. Alain Wack, Mmes Martine Claudon et Stéphanie Kuhlmann). Un courrier sera adressé à Mme Wagner.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été abordé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 32, en remerciant l'ensemble des membres pour leur participation.